

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 SEPTEMBRE 2016
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 24 AOUT 2016**

Séance : 04/2016

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 1 septembre 2016, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 24 août 2016.

10 conseillers municipaux étaient présents :

Absents excusés: Madame LELEU et Messieurs CRESSON, CRANKSHAW, MALY et DECARNIN

Monsieur CRESSON Eric ayant donné procuration à Monsieur DESSE Jean-Michel

Monsieur CRANKSHAW Freddy ayant donné procuration à Monsieur DUTHOO Jean-François

L'ordre du jour était le suivant :

- 04 / 2016 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 04 / 2016 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 04 / 2016 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
- 04 / 2016 / 04- * - Modification des statuts ARTOIS COMM transfert de compétence en matière d'action sociale**
- 04 / 2016 / 05- * - Modification des statuts de la communauté d'agglomération de BETHNE, BRUAY, NOEUX et Environs.**
- 04 / 2016 / 04- * - FDE Modification des statuts**
- 04 / 2016 / 05- * - Mise en vente de l'ADMR – Droit de préemption**
- 04 / 2016 / 07- * - Compte rendu des différents syndicats**
- 04 / 2016 / 08- * - Questions diverses**
 - Soutien à l'investissement public local : rejet des dossiers Mairie, Foyer et Ecole
 - FCTVA : déduction du salaire des employés communaux du montant des dépenses éligibles
 - ARTOIS COMM DSC budget 2016
 - ARTOIS COMM : Rapports annuels sur prix et qualité des services publics
 - ARTOIS COMM : Projet de Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur
 - Département : Soutien exceptionnel d'aide à la voirie communale pour les communes touchées par les inondations
 - Remerciement de la Fédération de Cardiologie pour le parcours du Cœur 2016
 - Remerciement de l'association REMEMBER pour le complément de subvention

04 / 2016 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame PAGES Nicole se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

04 / 2016 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

04 / 2016 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé les bons de commande suivants :

1. Signature des contrats pour le centre aéré de juillet de
CANTRE Jonathan, animateur BAFA
COLMANT Julie, animatrice BAFA
PREVOT Axele, animatrice BAFA
RISTOR Manon, stagiaire BAFA
2. Remplacement de Monsieur WAQUET par Monsieur MURAWSKI. Monsieur le Président explique qu'il a rencontré Monsieur WAQUET et qu'il serait possible qu'il passe en longue maladie, pour cela il doit prendre un rendez-vous auprès d'un médecin conseil de la fonction publique.
3. Signature des contrats TAP
De Monsieur MORANVAL Philippe
De Madame COLMANT Julie
De Madame BUISINE Julie
4. Entreprise CAPI 578 € 88 TTC
5. CEF YESS ELECTRIQUE 60 € 58 TTC
6. BOURRELIER EDUCATION 720 € 50 TTC
Chaises, tableau, table octogonale, table rectangulaire

04 / 2016 / 04- * - Modification des statuts ARTOIS COMM transfert de compétence en matière d'action sociale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 15 juin 2016, le conseil communautaire d'Artois Comm a approuvé le projet de modification statutaire de la Communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, NOEUX et Environs en vue d'exercer, à compter du 1^{er} octobre 2016, la compétence optionnelle suivante : « action sociale d'intérêt communautaire ».

Il indique que la Communauté d'agglomération a été précurseur il y a 10 ans sur la thématique du handicap, concrétisant ses engagements dans une charte renouvelée cette année.

Il précise que lors de l'élaboration du Projet de Territoire, adopté en novembre 2013, la problématique de la santé a été évoquée à chaque réunion de concertation comme devant être prise en compte par la Communauté d'agglomération, dans la limite de ses compétences.

La communauté d'Agglomération est, par ailleurs, sollicitée pour intervenir en appui aux SIVOM du Bruaysis, du Béthunois et des Deux Cantons dans l'élaboration et le suivi de contrats locaux de santé ou pour prendre également en compte la question du Maintien A Domicile des personnes âgées, dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de services, voire de la mutualisation de services.

Il ajoute que l'exercice de cette compétence serait confié à un Centre Intercommunal d'Action Sociale, sans que celui-ci n'impacte les missions confiées par les communes à leurs CCAS.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la compétence optionnelle suivante : « action sociale d'intérêt communautaire », pour une prise d'effet au 1^{er} octobre 2016.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de transférer à la Communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, NOEUX et Environs, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 15 juin 2016, la compétence reprise ci-dessus.

04 / 2016 / 05- * - Modification des statuts de la communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, NOEUX et Environs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 15 juin 2016 , le Conseil Communautaire d'Artois Comm a approuvé le projet de modification statutaire de la communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, NOEUX et Environs en vue d'exercer, à compter du 1^{er} janvier 2017, les compétences obligatoires suivantes :

- En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien de gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanales, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Il indique que la loi NOTRe n°2015-991 DU 7 AOÛT 2015 PORTANT Nouvelle Organisation Territoriale de la République vient, en effet, modifier la liste des compétences obligatoires exercées par les Communautés d'agglomération.

La loi vient, tout d'abord, réécrire la définition légale de la compétence « développement économique » en supprimant l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique. Seul le « soutien aux activités commerciales » reste soumis à l'intérêt communautaire. La promotion du tourisme devient une composante de la compétence à part entière, avec la possibilité de créer un office de tourisme.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ont également vocation à être exercés à titre obligatoire.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, NOEUX et Environs telle que reprise dans le document ci-annexé, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017 ».

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 15 juin 2016, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, NOEUX et Environs telle que reprise dans le document ci-annexé, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017

04 / 2016 / 04- * - FDE Modification des statuts

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de la Fédération Départementale d'Energie concernant la modification des statuts qui porte sur :

- La mise à jour des compétences de la Fédération vis-à-vis de la loi sur la Transition Energétique et Croissance Verte, loi n°2015-992 du 17 août 2015
- La mise à jour des adhérents vis-à-vis de la loi MAPTAM, loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 ; la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) devient adhérente en lieu et place des communes qui la composent.
- La représentation et le mode d'élection des membres du comité syndical. Le comité syndical est composé de 35 membres titulaires et 35 membres suppléants, il convient désormais de prendre en compte dans la composition du comité syndical la répartition entre les

représentants de la CUA et ceux des communes hors CUA en application du principe de proportionnalité.

- La modification du siège social, fixé à DAINVILLE.

Après cet exposé Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de délibérer.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

04 / 2016 / 05- * - Mise en vente de l'ADMR – Droit de préemption

Monsieur le Président explique que l'ADMR a accusé un déficit d'environ 50 000 € en fin d'année 2015 et que les dirigeants ont du prendre des décisions importantes pour rétablir la situation. Ils ont déjà licencié le Directeur Monsieur LEFEBVRE, puis retrouvé un autre local au niveau de la Commune de RICHEBOURG pour mettre en vente les locaux de VIEILLE CHAPELLE.

Monsieur le Président explique que ces locaux pourraient être très utiles à la municipalité pour des activités diverses : micro crèche, bibliothèque, TAP, associations, etc.... Madame MOREL souligne que cela impliquera du nettoyage en plus donc peut-être, par la suite, prévoir ce coût. Madame COISNE souligne l'importance d'avoir un projet afin de savoir ce que l'on veut faire dans ce bâtiment. Monsieur le Président indique également qu'il peut demander une estimation financière du bâtiment auprès des domaines, si la commune veut préempter. Monsieur le Président signale également que si la municipalité achète le bâtiment, il devra avoir recours à un emprunt.

Dans un premier temps Monsieur le Président demande l'avis des membres du conseil municipal puis s'ils sont d'accord pour préempter pour les locaux de l'ADMR, et enfin l'autorisation à effectuer les démarches auprès des domaines pour estimer le bien.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour préempter pour ces locaux et autorisent Monsieur le Président à effectuer les démarches auprès des domaines.

04 / 2016 / 07- * - Compte rendu des différents syndicats

04 / 2016 / 07.01- * - SIADEBP

Monsieur LEWEURS Serge signale qu'il a assisté à une réunion du SIADEBP. Il a été question du rapport annuel des prix et de la qualité des services, de la convention avec NOREADE interconnexion, de l'indemnité de conseil du comptable pour un montant de 792 euros, de la modification du tableau des effectifs, des créances irrécouvrables, de la fin prévisionnelle de ce syndicat à échéance 2018-2020 vers Artois Comm, de l'évolution du coût de l'eau

04 / 2016 / 07.02- * - SIAAAH

Monsieur LEWEURS Serge signale qu'il a été question du courrier de Madame la Préfète concernant la dissolution de ce syndicat de la facture de l'entreprise LEBLEU pour un montant de 40 000 euros, toujours en attente du versement du FCTVA, de 14 000 euros par Artois Comm et de la cotisation de la commune de VIOLAINES.

04 / 2016 / 08- * - Questions diverses

04 / 2016 / 08.01 Soutien à l'investissement public local : rejet des dossiers Mairie, Foyer et Ecole

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous Préfet indiquant que nos dossiers de demande soutien à l'investissement concernant :

- la restructuration de l'école des deux rivières et mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux : mairie et foyer communal
- l'aménagement PMR pour l'accès à l'école des deux rivières

n'ont pas retenus.

04 / 2016 / 08.02 FCTVA : Déduction du salaire des employés communaux du montant des dépenses éligibles

Monsieur le Président explique qu'auparavant qu'une part des salaires des employés communaux pouvait être retenue pour récupérer la FCTVA. Maintenant, cette possibilité n'est plus permise. Le montant retenu pour l'année 2016 est donc ramené à 239 797 € 42 au lieu de 248 944 € 48. Monsieur le Président signale que c'est une information et espère que cette recette sera versée prochainement.

04 / 2016 / 08.03 ARTOIS COMM DSC budget 2016

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que la commune va percevoir 7 994 euros au titre de la dotation de solidarité communautaire par Artois Comm

04 / 2016 / 08.04 ARTOIS COMM : Rapports annuels sur prix et qualité des services publics

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics, rapports des délégataires – année 2015 est consultable en mairie durant les horaires d'ouverture

04 / 2016 / 08.05 ARTOIS COMM : Projet de Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur

Monsieur le Président souligne qu'il a reçu d'Artois Comm une saisine pour avis sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. Monsieur le Président souligne que la commune n'est pas concernée actuellement car nous n'avons pas de logements sociaux. Si aucune réponse n'est donnée dans les deux mois à réception du courrier, l'avis est réputé favorable par Artois Comm.

04 / 2016 / 08.06 Département : Soutien exceptionnel d'aide à la voirie communale pour les communes touchées par les inondations

Monsieur le Président indique aux membres du conseil qu'il a reçu du Conseil Départemental un courrier de soutien exceptionnel pour les communes ayant été inondées début juin. La rue de Loigne n'ayant pas eu de dégâts majeurs, seul des travaux légers ont été faits dans la rue des Clercs, mais il n'y a pas de maison, il n'y a pas lieu de faire de demande.

04 / 2016 / 08.07 Remerciement de la Fédération de Cardiologie pour le parcours du Cœur 2016

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de la Fédération Française de Cardiologie remerciant la municipalité pour la générosité des participants (306 €) au Parcours du cœur.

04 / 2016 / 08.08 Remerciement de l'association REMEMBER pour le complément de subvention

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de REMEMBER, qui tient personnellement à remercier les membres du conseil pour ce nouveau geste qui marque une fois encore la confiance que la municipalité a envers l'association.

04 / 2016 / 08.09 Offre de prêt à court terme

Monsieur le Président signale qu'il a demandé une offre de prêt court terme au Crédit Mutuel, à la Banque de France, au Crédit Agricole et à la Caisse d'Épargne pour un montant de 300 000 euros en prêt relais, afin de payer les factures de la ferme de Monsieur SENECHAL, les abords de l'école et les travaux des classes primaires en attendant le retour des subventions et du reversement du FCTVA.

PRÊT RELAIS DE 300 000 €						
	ANNUEL	SEMESTRIEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL	FRAIS DOSSIERS	COUT DU CREDIT
CREDIT MUTUEL						
BANQUE POSTALE BANQUE POSTALE						
CREDIT AGRICOLE 24 MOIS			0,88%		600,00 €	trimestriel 5 280,00
CAISSE D'EPARGNE 24 MOIS	0,62%	0,62%	0,62%	0,62%	600,00 €	mensuel 3 720,00
CAISSE D'EPARGNE 24 MOIS					600,00 €	trimestriel 3 720,00
CAISSE D'EPARGNE 24 MOIS					600,00 €	semestriel 3 720,00
CAISSE D'EPARGNE 24 MOIS					600,00 €	annuel 3 720,00
CAISSE D'EPARGNE 36 MOIS	0,69%	0,69%	0,69%	0,69%	600,00 €	mensuel 6 210,00
CAISSE D'EPARGNE 36 MOIS					600,00 €	trimestriel 6 210,00
CAISSE D'EPARGNE 36 MOIS					600,00 €	semestriel 6 210,00
CAISSE D'EPARGNE 36 MOIS					600,00 €	annuel 6 210,00

Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne pour une durée de 24 mois.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

04 / 2016 / 08.10 Subvention du Département pour l'école

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que la Caisse d'Allocation Familiale n'a accordé qu'une subvention de 27 500 €, alors que la demande initiale était de 56 000 €. Concernant le département, celui-ci nous a octroyé la somme de 36 500 € alors que nous aurions pu demander un maximum de 72 500 €. Monsieur le Président a donc rappelé le Département pour savoir s'il pouvait demander une augmentation de sa subvention du montant non reçu de la CAF. La réponse est que les dossiers sont accordés une fois dans l'année, que le dossier présenté ne peut plus être modifié et que les critères d'attribution vont être modifiés l'année prochaine. Monsieur le Président demande aux membres du conseil s'il doit maintenir la subvention ou l'annuler sans savoir ce qui pourrait être obtenu l'an prochain.

Les membres du conseil municipal sont d'accord pour garder la subvention de 36 500 €.

04 / 2016 / 08.11 Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement

Monsieur le Président signale que le montant aux titres des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement pour l'année 2015 sera de 15 043 € 63 et qu'au budget il avait été prévu la somme de 10 000 € 00

04 / 2016 / 08.12 Récapitulatif des factures payées pour la ferme de M SENECHAL

Monsieur la Président donne le compte rendu des factures payées à ce jour (66 403,91 € aux entreprises SRMH et HAESWINDT) et 13 369,27 € en service (Bureau Veritas, architecte, etc...).

Il signale aux membres du conseil municipal que les demandes d'acompte de subvention vont pouvoir être faites auprès de la réserve parlementaire, du Département et de la Souscription volontaire. La région a déjà versé 17 500 € 00.

ENTREPRISE	DATE	MANDAT N°	ENTREPRISES TTC	ENTREPRISES HT	SERVICES TTC	SERVICES HT	MONTANT TTC	MONTANT HT
HAESEWINDT	10,08,2016	505	17 889,78 €	14 908,15 €			17 889,78 €	14 908,15 €
SRMH	20,07,2016	455	1 946,95 €	1 622,46 €			1 946,95 €	1 622,46 €
SRMH	20,07,2016	456	18 170,08 €	15 141,73 €			18 170,08 €	15 141,73 €
SRMH	10,08,2016	504	28 397,10 €	23 664,25 €			28 397,10 €	23 664,25 €
M BARRIOL	04,12,2015	859			10 799,59 €	8 999,66 €	10 799,59 €	8 999,66 €
BOAMP	16,04,2015	281			108,00 €	90,00 €	108,00 €	90,00 €
BUREAU VERITAS	28,01,2015	55			144,00 €	120,00 €	144,00 €	120,00 €
BUREAU VERITAS	20,07,2016	451			224,09 €	186,74 €	224,09 €	186,74 €
BUREAU VERITAS	20,07,2016	452			960,00 €	800,00 €	960,00 €	800,00 €
BUREAU VERITAS	20,07,2016	453			576,00 €	480,00 €	576,00 €	480,00 €
BUREAU VERITAS	20,07,2016	454			332,83 €	277,36 €	332,83 €	277,36 €
BUREAU VERITAS	27,07,2016	485			224,76 €	187,30 €	224,76 €	187,30 €
TOTAL			66 403,91 €	55 336,59 €	13 369,27 €	11 141,06 €	79 773,18 €	66 477,65 €

04 / 2016 / 08.13 Droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs

Monsieur le Président donne lecture de la note préfectorale concernant le droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs et indique que les risques sont repris sur internet source de recherche DICRIM qui donne toutes les informations concernant les risques de la commune. Lien vers la page prévention des risques majeurs du site de la Préfecture :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prévention-des-risques-majeurs>

Monsieur le Président demande si les membres du conseil ont reçu le message d'alerte « Canicule, forte chaleur ». Madame Coisne ainsi que Madame PRUVOST signalent que non. Leur numéro de portable sera intégré dans le fichier. Monsieur le Président propose de faire une information sur la feuille du mois pour relancer les personnes qui désirent être informées.

04 / 2016 / 08.14 Extension réseau électrique

Monsieur le Président signale qu'il a signé le bon de commande pour l'extension du réseau électrique pour le lotissement pour un coût de 8 265 € 94 TTC, cette somme sera ensuite reversée par le lotisseur.

04 / 2016 / 08.15 Pétition inondation

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que ceux qui n'ont pas signé la pétition peuvent encore le faire ce jour car le courrier à Madame la Préfète va être envoyé prochainement. Madame MANTEN pose la question du relogement de la famille CARLY.

Monsieur le Président lui répond que la famille a été en vacances et que pendant ce temps, les murs et le sol de la maison ont été asséchés, et qu'au retour des vacances, ils ont préféré rentrer dans leur logement. Mais tous les travaux d'intérieur restent à faire. L'acompte de l'assurance a permis l'acquisition de mobilier.

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal qu'il faut annuler la décision modificative du 16 juin 2016, car les articles d'imputation n'ont pas été indiqués. Il propose de revoter la même décision en y ajoutant le numéro spécifique à chaque article.

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		79 362,00 €	79 362,00 €
Article 2313 TRAVAUX ACCES ECOLE		42 600,00 €	66 862,00 €
Article 2313 TRAVAUX ACCES ECOLE		36 762,00 €	12 500,00 €
DETAIL DES RECETTES			
ACCES ECOLE			
			66 862,00 €
Article 1328	ARTOIS COMM		262,00 €
Article 1328	DEPARTEMENT		15 000,00 €
Article 1328	OSMOC		48 000,00 €
Article 1328	LOTISSEUR		3 600,00 €
TRAVAUX ECOLE			
			12 500,00 €
Article 1328	DETR		22 500,00 €
Article 1328	ARTOIS COMM		-7 500,00 €
Article 1328	CAF		-2 500,00 €
FONCTIONNEMENT			
		BP 2016	A ENLEVER
			A AJOUTER
7388 Artois Comm permis de construire		3 000,00 €	-3 000,00 €
65548 Autres contributions			3 000,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

04 / 2016 / 08.17 les différentes fêtes

Monsieur le Président rappelle les différentes fêtes

La fête du village	les 3 et 4 septembre
Le rallye du Béthunois	le dimanche 11 septembre
Le repas des aînés	le dimanche 16 octobre
Le loto du CCAS	le 20 novembre

04 / 2016 / 08.18 la rentrée scolaire

Monsieur le Président signale que la rentrée s'est très bien déroulée et qu'il a 77 enfants d'inscrits à l'école. Madame MOREL souligne que pour les TAP, il y avait environ 60 enfants cette première semaine d'école.

04 / 2016 / 08.19 lotissement

Madame COISNE pose la question sur la vente des parcelles du lotissement. Monsieur le Président signale qu'actuellement 13 lots auraient été vendus. Le lotisseur doit maintenant réaliser les réseaux et terminer la phase 1 (voiries avec des enduits propres) pour le 15 décembre. Les travaux de voirie

pour l'accès de l'école commencent les 5 et 6 septembre. Les travaux devraient se terminer vers le 15/01/2017.

04 / 2016 / 08.20 réunion des agriculteurs

Monsieur le Président signale qu'il a réuni les agriculteurs riverains de la rue Loisne, pour les avertir du nettoyage des fossés et le dépôt des boues. Monsieur MARSY étant contre le dépôt dans ses champs, Monsieur le Président lui explique que si les dépôts de terre sont sales (bouteilles, cassons de brique, etc..) il demandera à l'entreprise Réagir de venir les nettoyer. Monsieur le Président signale qu'il a envoyé un courrier à ceux qui déposent des déchets végétaux dans les fossés de la rue Loisne pour leur demander de les enlever avant le nettoyage. Monsieur DEHOUCK signale le mauvais état de la rue du halage vers le bois de LA FOSSE et Monsieur SENECHAL demande à couper les sapins qui sont sur le domaine public et qui l'empêchent d'entrer dans son champ, rue de Loisne. Monsieur le Maire remercie tous les agriculteurs pour leur participation à cette réunion très constructive.

04 / 2016 / 08.21 Cérémonie des vœux

Monsieur le Président explique que l'année prochaine la cérémonie des vœux pourrait avoir lieu le samedi 7 janvier, mais il risque d'y avoir beaucoup de communes avoisinantes le même jour. Pourquoi ne pas la faire le vendredi soir ? Il demande aux membres du conseil de réfléchir à une date pour le prochain conseil,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 50.